

Commission de gestion
du Conseil général
de la Ville de Sierre

Rapport sur le budget de l'année 2021

Membres :

Ralph Guntern, président
Svetlana Banjanac
Charles-Yves Dischinger
Carmelo Iaia
Simon Eggs
Stefan Julen
Frédéric Martin
Blaise Melly
Vincent Perrin
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 18 novembre 2020

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	Constatations générales	4
1.2	Les comptes de fonctionnement	4
1.4	Les comptes d'investissement	10
1.5	La marge d'autofinancement et les investissements nets	14
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	14
2.1	Introduction	14
2.2	Commentaires	15
3	CONCLUSIONS	23
3.1	Considérations générales	24
3.2	Amendements	24

1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2021 de la Ville de Sierre.

Le 14 octobre 2020, la Municipalité a remis à la Cogest le budget 2021 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2021 - 2024 et 2021 - 2030, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préaviser sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 9 décembre 2020.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par l'envoi de questions à certains chefs de service. Ils se sont également entretenus avec Mme Rachel Pralong, Cheffe du service culture, sports et intégration. Ils remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur disponibilité et le temps accordé.

La Cogest a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 9 décembre 2020 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2021 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement ;
2. lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.- entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2021, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000 vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseillers généraux de l'accepter telle quelle.

1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

La Municipalité prévoit un exercice 2021 se bouclant sur une perte de 5,8 millions, soit une détérioration du résultat de près de 500'000 de francs (déficit prévu 5,3 millions). Si cette prévision devait se réaliser, ce serait l'exercice le plus déficitaire de ces 10 dernières années.

Voici les principaux éléments qui expliqueraient cette détérioration des finances communales :

- bénéfice des aménagement de production hydroélectrique en baisse ;
- entrée en vigueur (avec effet rétroactif) des modifications de loi cantonale qui accompagne la RFFA ;
- nouvelle augmentation des dépenses à caractère social (compétence cantonale) ;
- augmentation du montant dû selon la loi cantonale sur le financement des écoles de degré tertiaire.

Par contre, la Municipalité s'attend à une progression continue des recettes fiscales des personnes physiques.

Il est important de relever que pour l'établissement de ce budget, la Municipalité a fait abstraction d'éventuelles conséquences financières qui seraient induites par la pandémie de coronavirus.

L'excédent de charges prévu s'élèverait à CHF 5'760'650.- au budget 2021, soit un accroissement de 8% par rapport à celui prévu pour 2020 (CHF 5'331'400.-)

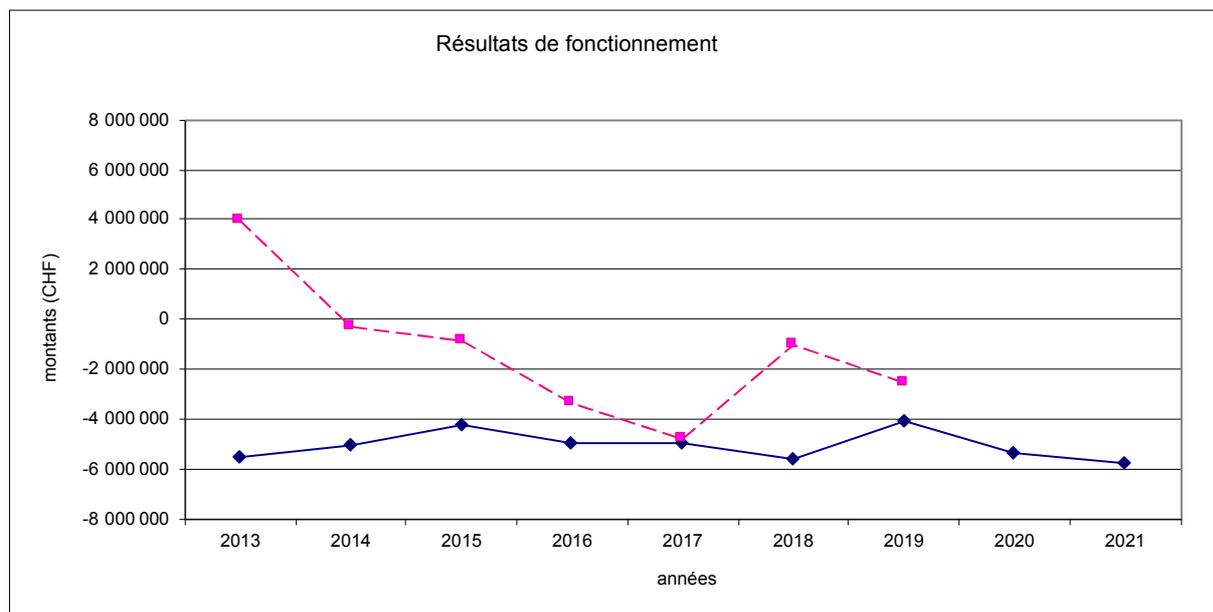
Les charges budgétisées diminueraient de 2.32% (de CHF 96'835'600.- à CHF 94'587'450.-), alors que les recettes passeraient, elles, de CHF 91'504'200.- à CHF 88'826'500.- (- 2.93%).

Le budget 2021 prévoit des investissements nets inférieurs de près de 5 millions par rapport à ceux de l'année précédente : CHF 12'727'000.- contre CHF 17'478'500.- en 2020.

La marge d'autofinancement couvre 66.35% des investissements budgétisés.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

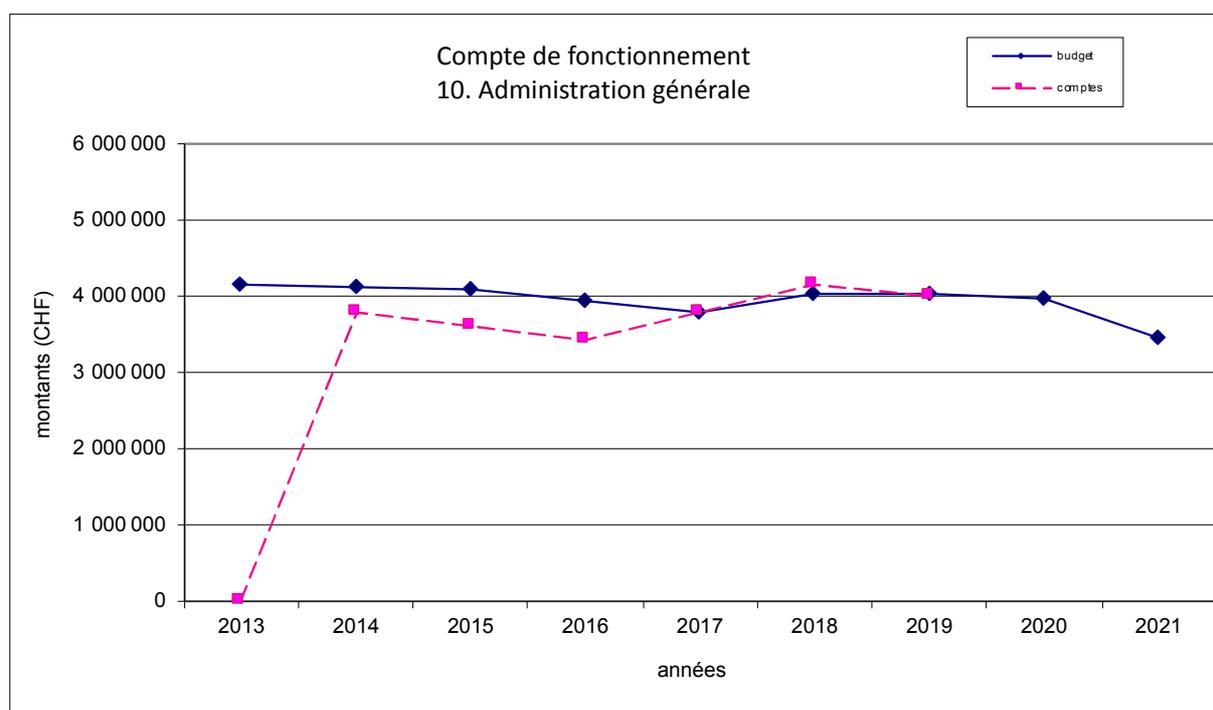
L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

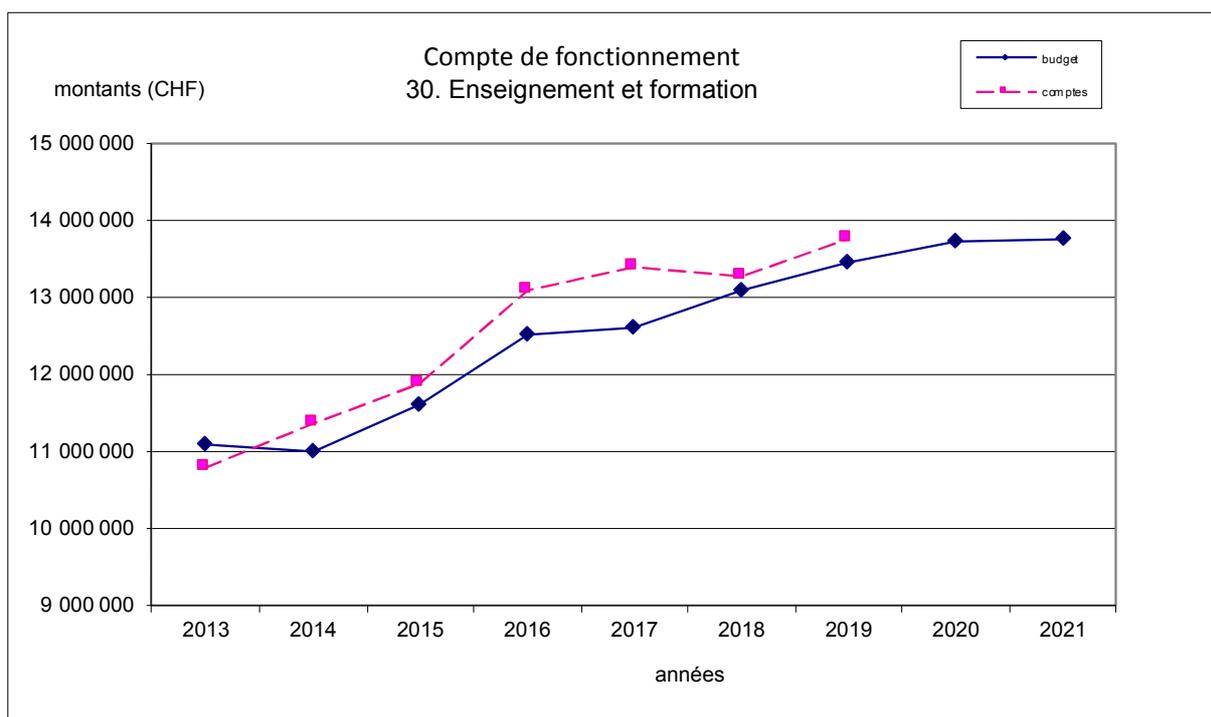
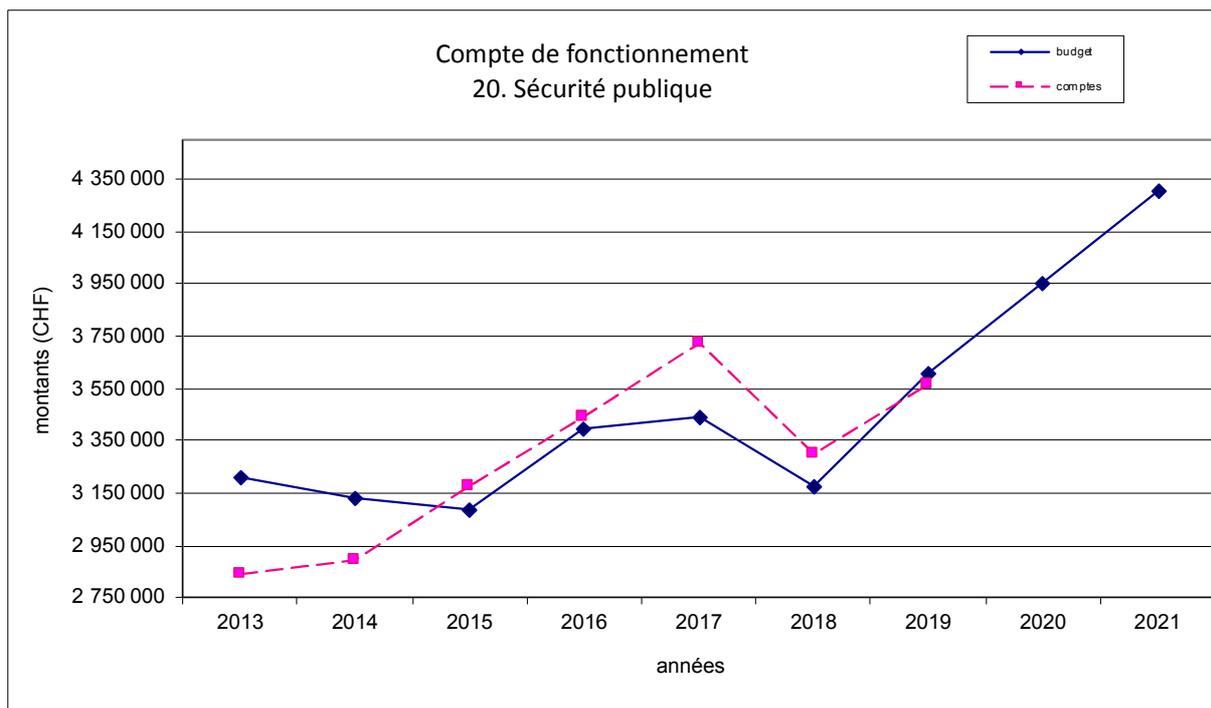


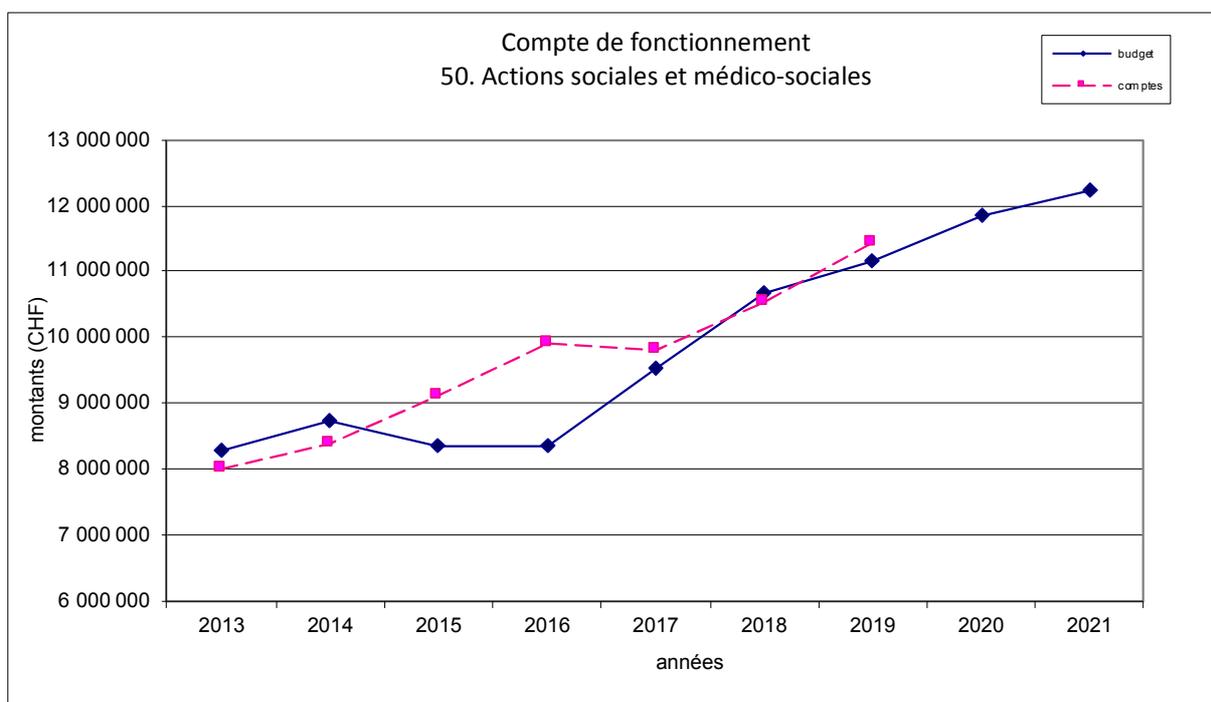
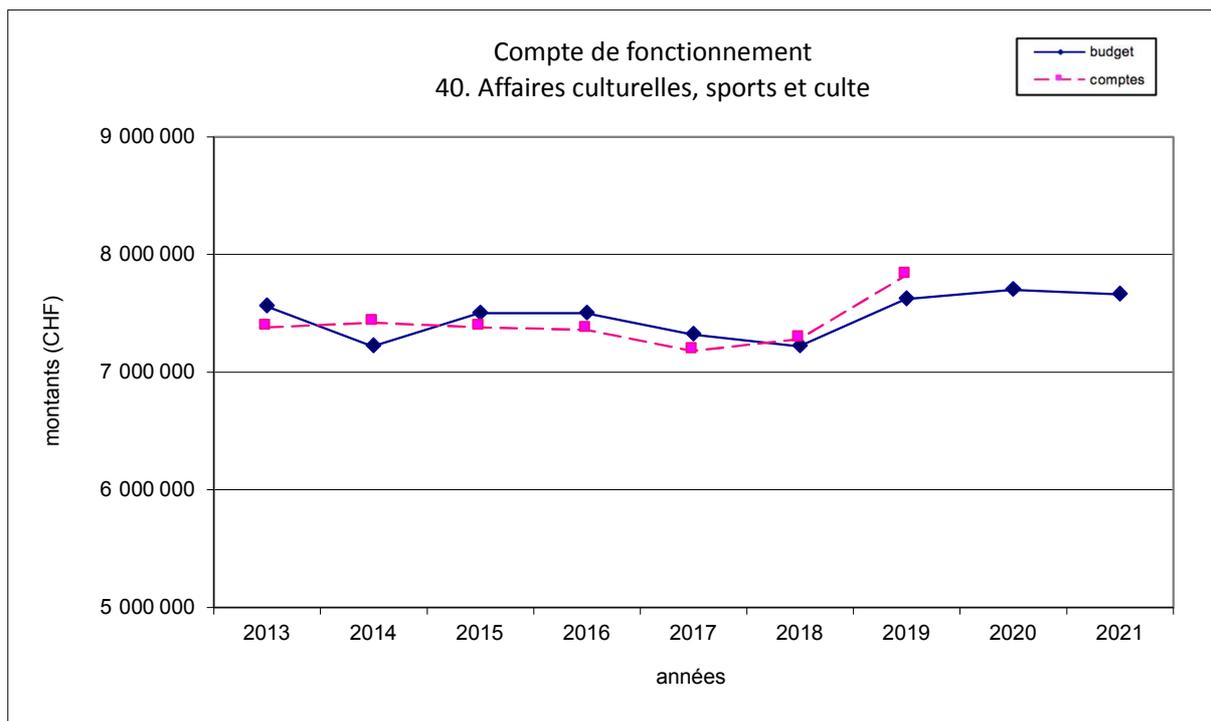
Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère.
Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016-2017 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

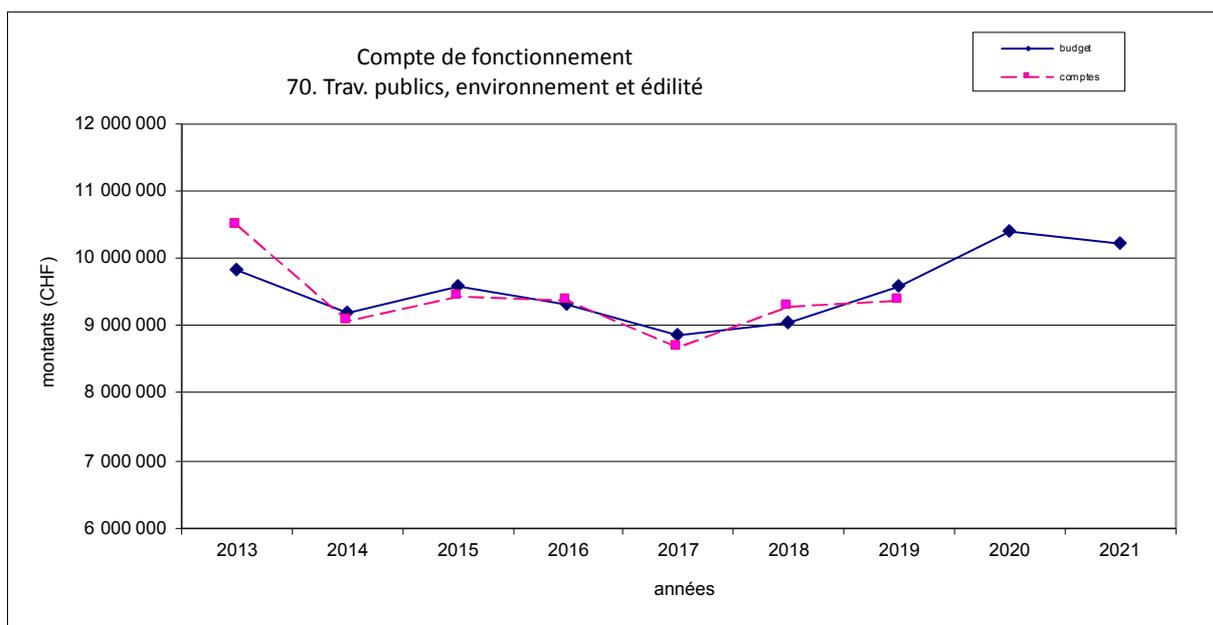
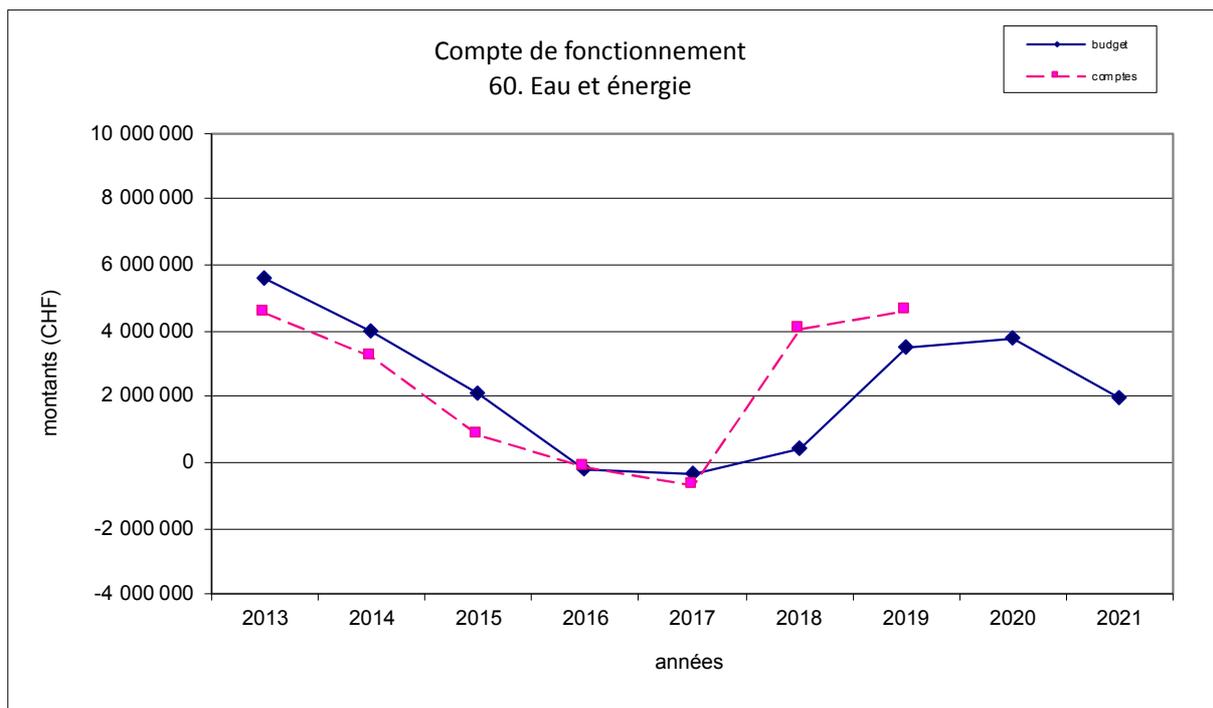
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
10 Administration générale	budget	4 153 400	4 103 780	4 067 600	3 921 500	3 788 500	4 033 100	4 018 500	3 969 000	3 450 250
	comptes	423	3 764 815	3 607 485	3 426 562	3 772 228	4 131 629	4 001 888	0	0
20 Sécurité publique	budget	3 215 500	3 136 850	3 091 700	3 401 300	3 445 400	3 180 750	3 608 250	3 956 350	4 307 350
	comptes	2 841 014	2 896 443	3 177 635	3 438 389	3 725 908	3 301 431	3 565 860	0	0
30 Enseignement et formation	budget	11 094 800	10 987 430	11 600 150	12 534 950	12 609 200	13 107 200	13 460 500	13 751 100	13 768 900
	comptes	10 788 497	11 375 777	11 877 666	13 107 362	13 390 175	13 293 423	13 763 531	0	0
40 Affaires culturelles, sports et culte	budget	7 558 720	7 214 990	7 490 300	7 504 900	7 328 850	7 219 900	7 620 550	7 688 800	7 651 700
	comptes	7 378 493	7 428 217	7 372 627	7 366 489	7 184 542	7 277 905	7 822 241	0	0
50 Actions sociales et médico-sociales	budget	8 271 700	8 739 850	8 343 050	8 337 800	9 537 200	10 679 050	11 159 500	11 840 600	12 210 200
	comptes	7 991 238	8 401 086	9 094 857	9 912 254	9 812 631	10 529 649	11 439 893	0	0
60 Eau et énergie	budget	5 586 000	4 017 200	2 077 450	-180 500	-336 400	424 100	3 512 250	3 775 500	1 935 750
	comptes	4 557 441	3 201 837	834 581	-150 486	-662 130	4 081 943	4 596 954	0	0
70 Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9 820 300	9 187 810	9 585 550	9 293 350	8 851 850	9 046 800	9 576 150	10 386 950	10 219 500
	comptes	10 466 622	9 064 093	9 421 034	9 353 532	8 672 534	9 284 965	9 363 136	0	0
90 Finances et impôts	budget	32 987 300	34 347 200	37 907 800	40 238 400	40 906 100	41 267 700	41 881 400	42 485 900	43 911 200
	comptes	38 833 909	39 395 230	42 819 702	43 403 861	42 415 052	42 752 396	42 823 754	0	0
TOTAL	budget	-5 541 120	-5 006 310	-4 193 100	-4 935 900	-4 991 300	-5 575 000	-4 049 800	-5 331 400	-5 760 950
	comptes	3 925 063	-333 364	-897 021	-3 351 212	-4 805 097	-984 663	-2 535 841	0	0

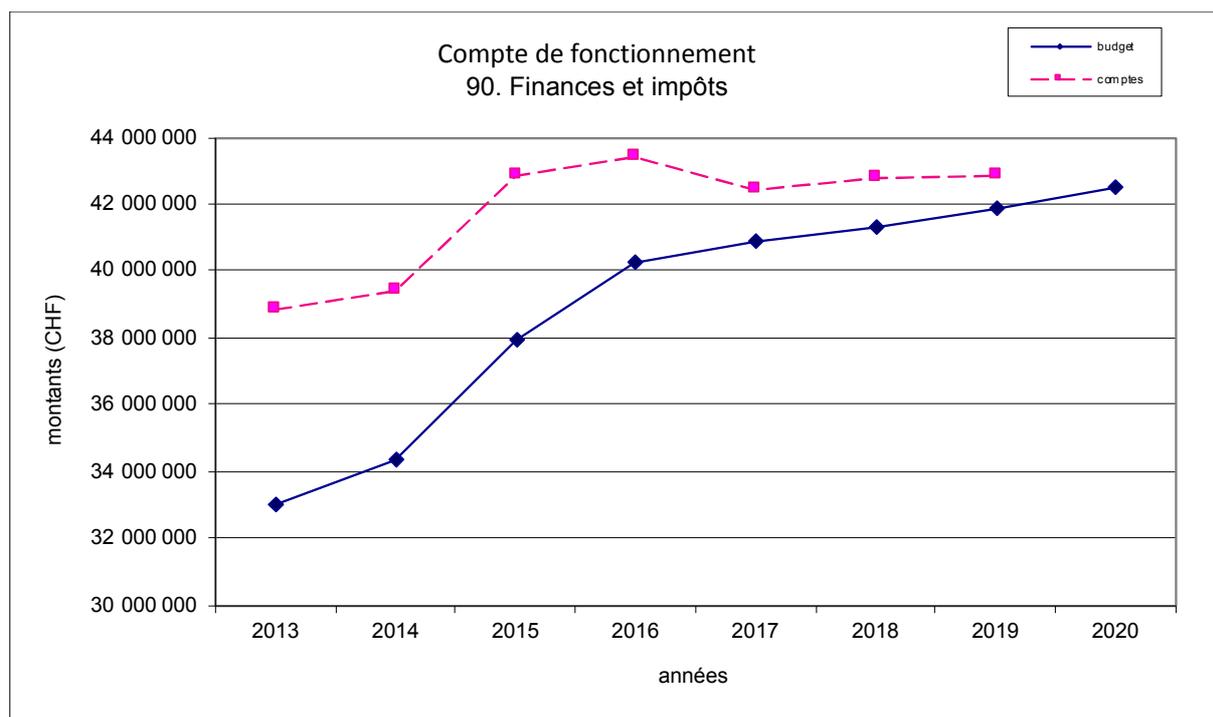
L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).











Les charges diminuent globalement de CHF 2,25 millions (- 2.32%) par rapport au budget 2020.

Seuls deux dicastères devraient, selon l'établissement du budget, connaître une augmentation de charges :

- le dicastère 50 - Actions sociales et médico-sociales (+ 2.68%) ;
- le dicastère 30 - Enseignement et formation (+ 0.63%).

La diminution de charges la plus importante devrait être enregistrée par le dicastère 20 – Sécurité publique (-10.95%). Il en va de même pour les revenus. Ces derniers devraient diminuer de 27.46%. Ceci s'explique par le fait que le budget présenté par la Ville prend en compte pour la première fois l'externalisation du service de la police, suite à la création de la Police Régionale des Villes du Centre le 1^{er} janvier 2020.

Si l'on regarde l'ensemble du poste revenu, celui-ci devrait connaître une baisse de 2,68 millions (- 2.93%). Le dicastère 50 - Actions sociales et médico-sociales verrait ses revenus diminuer de 22.59%.

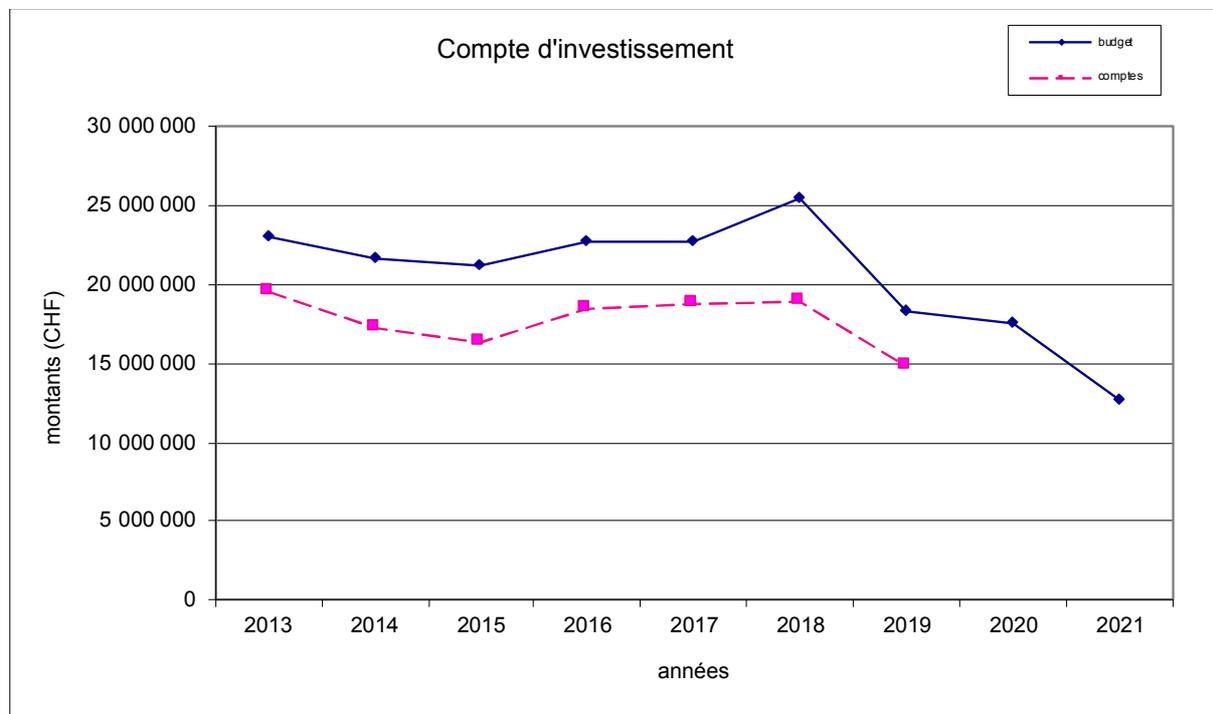
Seul deux dicastères devraient enregistrés une hausse de revenus :

- 10 – Administration générale : + 16.88% (également en raison des fusions des polices. Dorénavant, la Ville percevra un montant pour la location du poste de police de Sierre).
- 30 – Enseignement et formation : + 4.11%.

Concernant l'excédent attendu entre les charges et les revenus, la Ville prévoit un déficit de CHF 5,76 millions. Ce dernier représente une péjoration de près de CHF 500'000.-, soit + 8% par rapport au budget 2020.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.

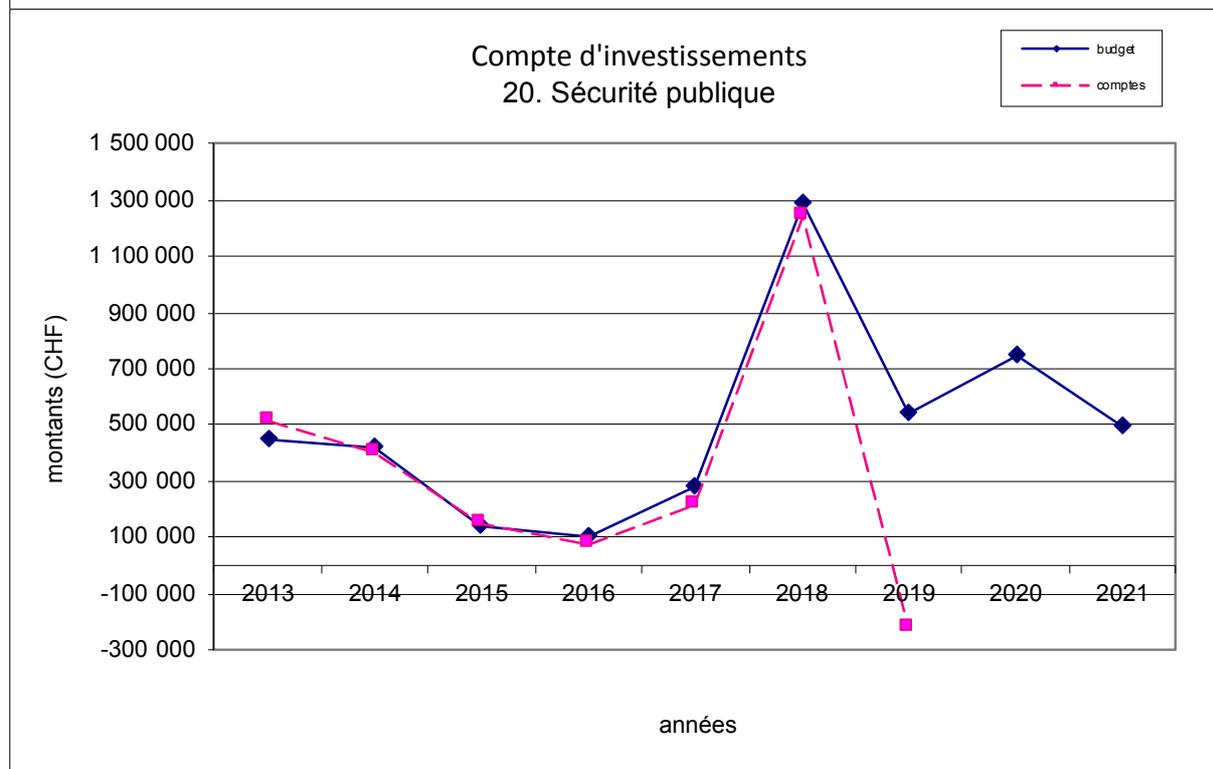
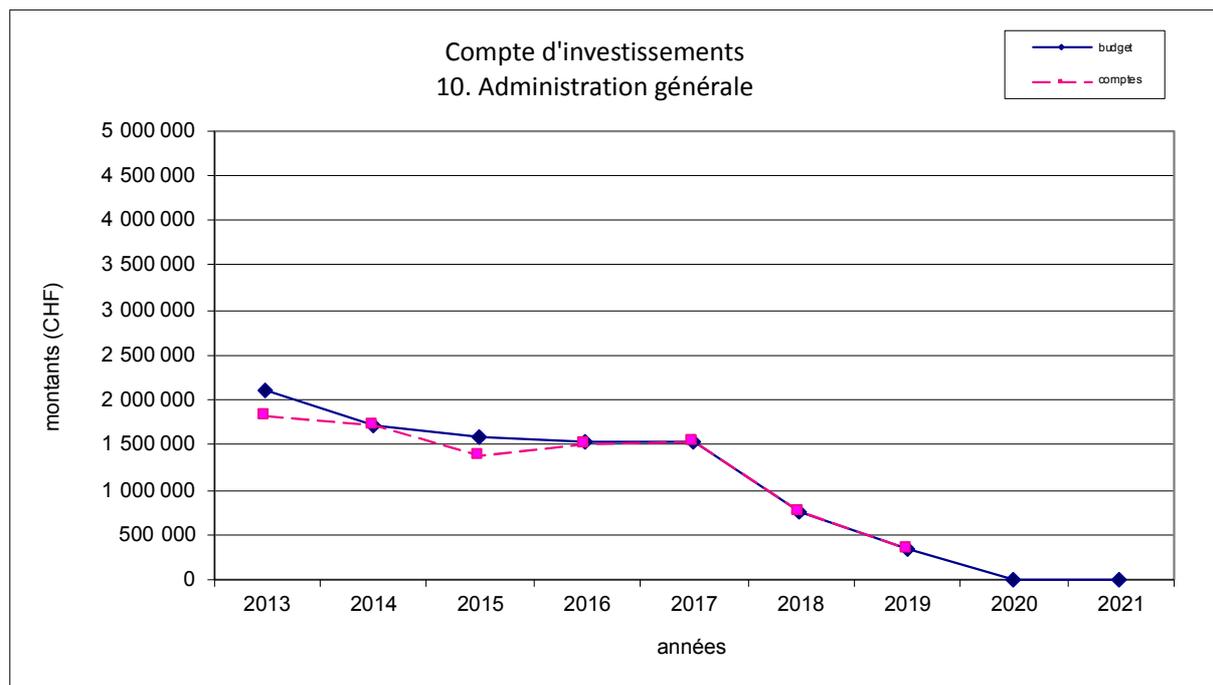


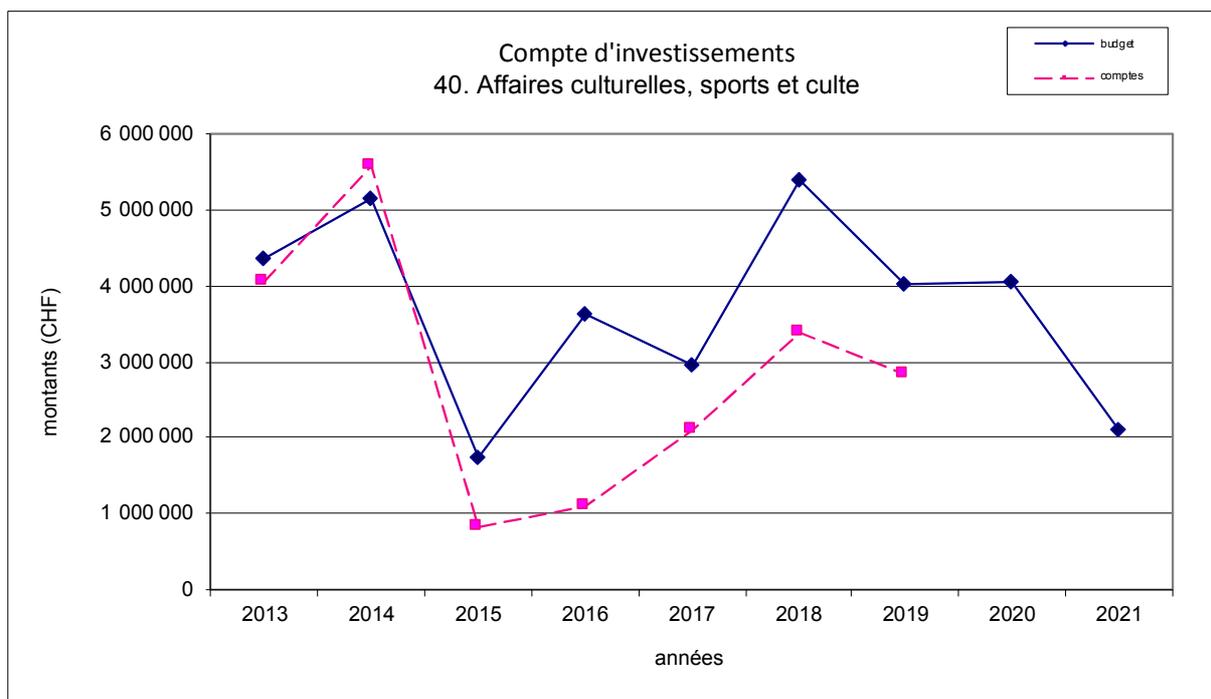
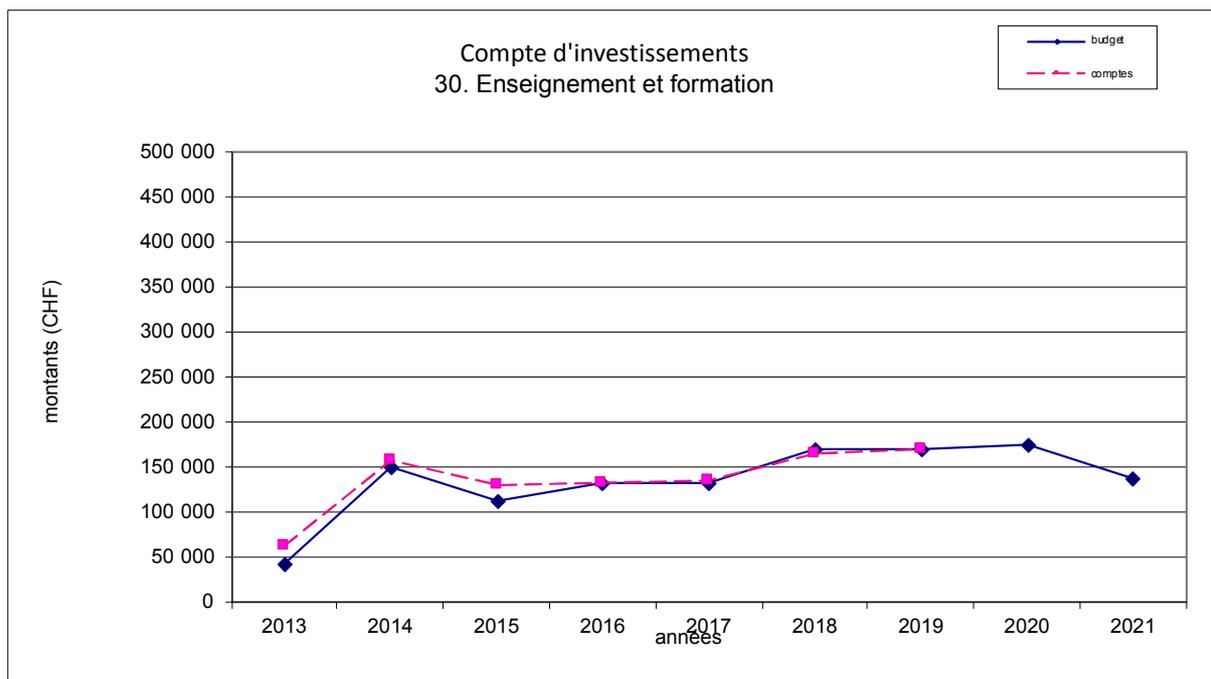
Sur la base d'une analyse réaliste des montants qui pourront être engagés en 2021, la Municipalité prévoit des investissements nets inférieurs de près de 5 millions à ceux budgétisés pour 2020, soit un montant de CHF 12'727'000.-.

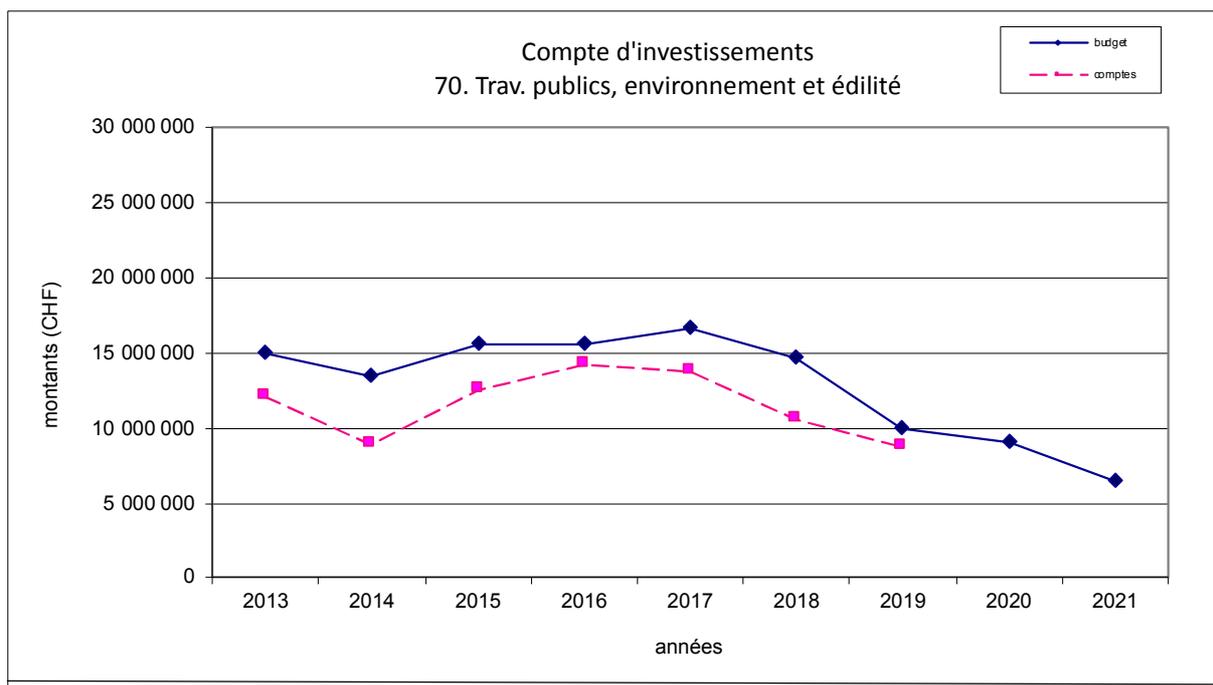
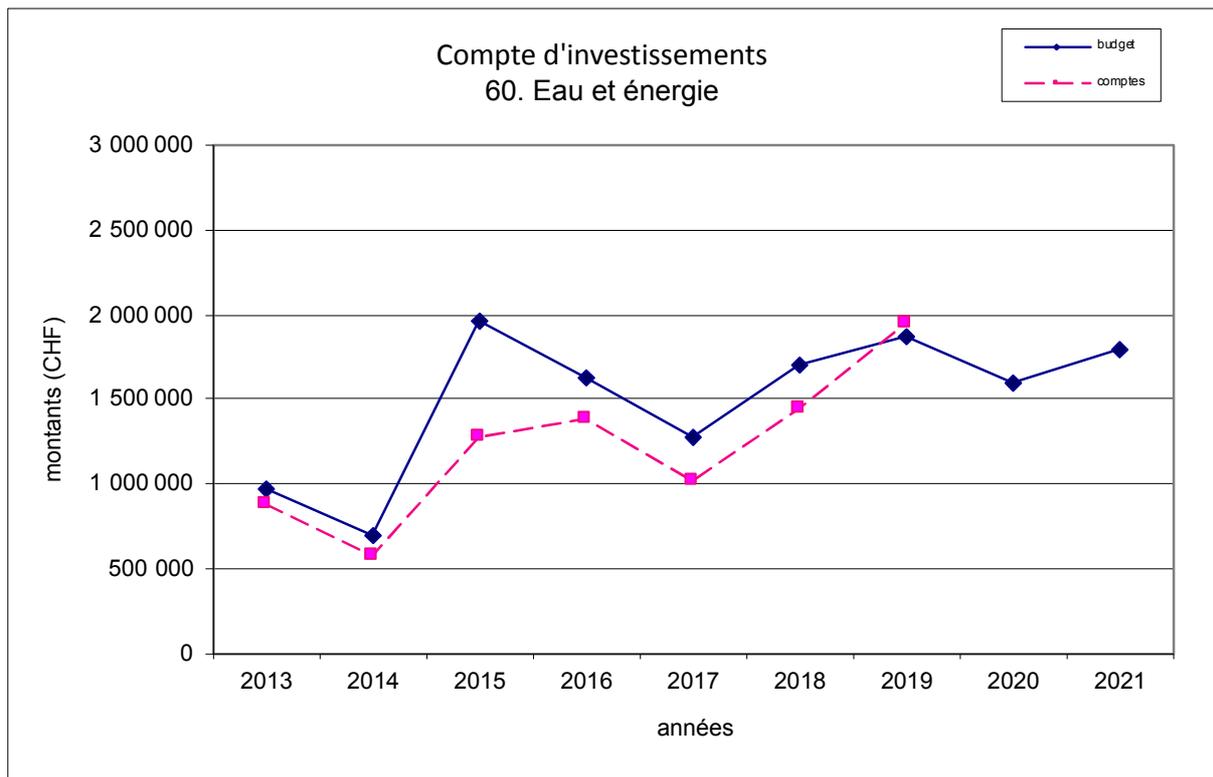
Un récapitulatif des montants par dicastère est disponible ci-dessous.

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Administration générale	budget	2 100 000	1 725 000	1 600 000	1 530 000	1 530 000	758 100	350 000	0	0
	comptes	1 831 200	1 726 000	1 367 900	1 521 560	1 530 000	758 100	350 000		
Sécurité publique	budget	453 000	423 200	140 500	103 000	281 500	1 290 000	541 500	748 500	494 500
	comptes	516 554	397 636	152 521	71 556	215 314	1 239 168	-223 797		
Enseignement et formation	budget	42 000	148 950	112 000	132 000	132 000	170 000	170 500	175 500	137 000
	comptes	62 019	157 326	130 501	132 169	135 310	165 595	168 974		
Affaires culturelles, sports et culte	budget	4 364 000	5 139 300	1 745 000	3 635 000	2 959 500	5 382 500	4 023 500	4 045 000	2 101 000
	comptes	4 043 638	5 572 858	827 090	1 104 878	2 114 043	3 377 657	2 833 376		
Actions sociales et médico-sociales	budget	0	0	0	0	0	1 350 000	1 350 000	0	0
	comptes	0	0	0	0	0	1 350 000	1 004 439		
Eau et énergie	budget	971 000	696 000	1 964 000	1 634 000	1 273 500	1 698 400	1 873 500	1 597 000	1 788 500
	comptes	880 816	572 270	1 282 645	1 386 001	1 011 494	1 447 280	1 944 183		
Trav. publics, environnement,	budget	15 060 000	13 491 000	15 618 500	15 669 000	16 592 500	14 735 600	9 927 000	9 112 500	6 406 000
	comptes	12 142 664	8 836 781	12 482 795	14 230 405	13 805 427	10 609 259	8 706 722		
TOTAL	budget	22 990 000	21 623 450	21 180 000	22 703 000	22 769 000	25 384 600	18 236 000	17 478 500	12 727 000
	comptes	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 570	18 811 588	18 947 059	14 783 896		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest présente ci-après l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).







1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

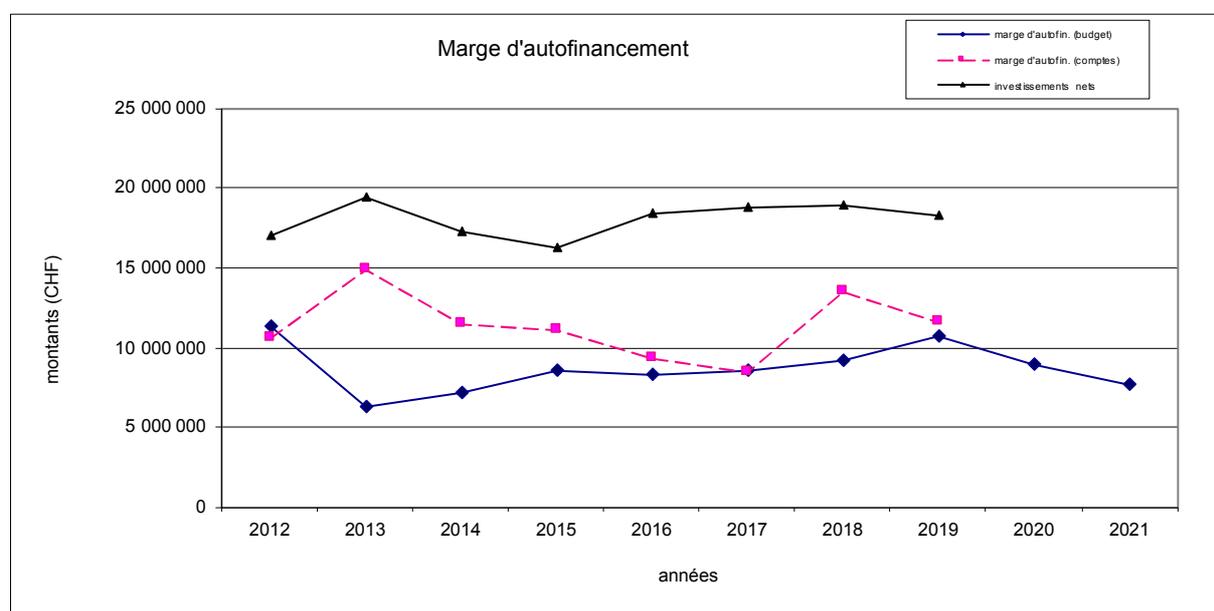
Le budget 2021 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 7'728'650.-, en baisse de 13% par rapport au budget précédent. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 66.35% (budget 2020, marge de 59.75%).

Les investissements nets s'élèvent à CHF 12'727'000.-.

Un recours théorique à l'emprunt de CHF 4'998'350.- sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
marge d'autofin. (budget)	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000	10 712 600	8 917 900	7 728 650
marge d'autofin. (comptes)	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443	13 452 652	11 626 812		
investissements nets	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988	18 947 059	18 236 000	17 478 500	1 272 700
taux de couverture	62,41%	76,61%	66,26%	68,38%	50,49%	45,01%	71,00%	63,76%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 Analyse générale

Pour la 8^e année consécutive, l'exercice 2021 de la Ville de Sierre devrait se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de 5,8 millions de francs, soit une détérioration de résultat de près de CHF 500'000.- par rapport à 2020 ou encore de 1,8 million par rapport à 2019.

Les investissements nets enregistreraient une baisse par rapport au budget de l'année précédente (- 5 millions) alors que la marge d'autofinancement devrait se situer à moins de 8 millions de francs, - 13% par rapport au budget 2020.

Comme les années précédentes, la Cogest constate que les charges 2021 sont, à nouveau, fortement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractère social tant au niveau cantonal que communal. La Municipalité annonce dans son message que certains effets négatifs de ces charges devraient être compensés par les recettes fiscales des personnes physiques. Or, avec la situation sanitaire actuelle et les différentes mesures édictées par le Canton, cela ne semble pas être réaliste.

Lors de son analyse du budget 2020, la Cogest avait recommandé d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 50'000.- afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire si elle le juge pertinent. Cette proposition avait été acceptée par le Plénum. La Cogest est déçue de constater que la Municipalité n'ait pas saisi cette opportunité alors que sa situation financière se péjore d'année en année.

Il serait dans l'intérêt de tous que la Municipalité engage des moyens complémentaires dans le but d'établir un audit de la situation actuelle (analyse des processus, comparaison intercommunale, mise en place d'indicateurs de suivi,...) qui permettrait d'élaborer une stratégie financière à long terme pour inverser la tendance. La Cogest est d'avis qu'il est impératif que des ressources supplémentaires soient allouées à une telle analyse plutôt que de voir les déficits de fonctionnement continuer à grever la fortune de la Municipalité.

2.2 Commentaires

Cette partie du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité suite aux questions posées par la Cogest ainsi que quelques points que la commission a choisi de mettre en exergue.

10. Administration générale

Poste 10.500.364.00

Politique touristique

- 14'000.-

Des mesures d'économie ont été décidées par le Conseil municipal, l'une d'entre elles concerne la subvention à « Couleur Pavé » pour laquelle un recours accru à des sponsors privés doit être envisagé.

La Cogest a demandé à recevoir le détail de ce compte ainsi que la somme touchée par Couleur Pavé (édition reportée en 2020) :

Participation Sierre Anniviers Marketing	CHF 50'000.-
Subside Office du Tourisme	CHF 398'000.-
Subvention Couleur Pavé	CHF 29'000.-
Mise en oeuvre actions politique touristique	CHF 44'000.-
	CHF 521'000.-

Concernant l'édition 2020 de Couleur pavé, un montant d'environ CHF 3'000.- a été payé pour couvrir les frais déjà engagés pour l'organisation, avant décision d'annulation de la manifestation.

Poste 10.500.365.01

Vinea

Vinea a été reporté deux fois en 2020 en raison du coronavirus. La Cogest a souhaité connaître quelle partie de la subvention a été payée et utilisée en 2020 pour les travaux de préparation.

Réponse de la Municipalité

La totalité du subside prévu en 2020 a été versé à Vinea. Il convient de rappeler que les activités que cette association déploie sont multiples et que le Salon des vins, annulé en 2020, n'en constitue qu'une partie. Vinea organise notamment à Sierre divers concours nationaux et

internationaux (Grand Prix du Vin Suisse, Mondial du Merlot et assemblages, Mondial des Pinots), concours qui n'ont pas été annulés en 2020.

A noter que, comme pour les subsides culturels, si un événement n'a pas eu lieu en 2020, le montant du subside communal 2021 sera discuté sur la base des comptes 2020 et des projets annoncés pour 2021.

20. Sécurité publique

Poste 20.704.318.02

Gestion dossiers et administration

+ 292'900.–

L'évolution de l'activité a engendré des besoins en ressources humaines supplémentaires, tant à l'APEA qu'à la curatelle. Sont également inclus le mobilier et l'informatique nécessaires à ces nouveaux engagements, ainsi que des frais liés aux futurs locaux.

A la lecture de l'explication fournie pour justifier le montant prévu, la Cogest a souhaité obtenir plus d'information à ce sujet et a donc adressé différentes questions à M. Dominique Germann, directeur du CMS.

En 2011, le budget prévoyait un montant de CHF 324'000.- pour ce compte, en 2019, CHF 1,2 million et pour 2021, CHF 1,72 million. La Cogest a questionné la Ville sur l'analyse qu'elle a faite de cette évolution et les perspectives envisagées pour le futur. Elle réitère également une demande adressée de longue date : quand est-ce que les comptes APEA et Curatelle seront-ils séparés ?

Réponse de la Municipalité

Pour rappel, l'APEA est une autorité indépendante, financée par les communes. L'augmentation des budgets annuels constatée, tant pour l'APEA que pour la Curatelle officielle régionale (COR), suit l'évolution importante du nombre de demandes (802 dossiers actifs en 2020 pour l'APEA et 60 dossiers par curateur). Près de 200 dossiers étaient encore en souffrance de décision en 2020 et un effort particulier a été consenti par la Commune de Sierre pour y remédier (par mandat à la fiduciaire Fidag notamment). Notons encore que l'attribution de dossiers à la COR est meilleur marché pour la Municipalité que le recours à des curateurs privés.

Il est difficile de tracer une quelconque perspective pour le futur (évolution des dépenses), tant le recours aux APEA semble aujourd'hui se généraliser et se banaliser. On s'achemine à moyen terme vers une cantonalisation des APEA, qui devrait vraisemblablement voir le jour d'ici cinq ans. Cette cantonalisation ne fera pas baisser les coûts des APEA, dont tout indique qu'ils sont appelés à grimper. A noter également que le Conseil municipal a accueilli favorablement les demandes de la commune d'Anniviers et de la future commune de Noble-Contrée pour une fusion dans les meilleurs délais de leur l'APEA avec celle de Sierre. Des discussions sont actuellement en cours dans ce sens.

Concernant le plan comptable, celui-ci va subir prochainement une refonte complète pour se conformer aux exigences du MCH2. Dans cette perspective, et afin de conserver la meilleure traçabilité possible à nos comptes, il a été décidé de ne plus modifier le plan comptable actuel avant l'introduction du MCH2, sauf si des changements sont absolument indispensables.

Suite aux questions posées à la Municipalité et aux réponses obtenues, la Cogest a également contacté Mme Vymazal, Présidente de l'APEA, afin d'obtenir des précisions sur le fonctionnement de cette Autorité.

La Cogest apporte les commentaires suivants.

Ainsi que le précise la Municipalité, l'Autorité de Protection de l'Enfant et l'Adulte (APEA) est une autorité indépendante. Entre autres tâches, elle ordonne des mesures de curatelle pour adulte et confie dans ce cadre des mandats à des privés, à des fiduciaires, à des entités telles

que Pro Senectute ou à la Curatelle Officielle Régionale de Sierre (COR). La compétence d'attribution des dossiers relève strictement de l'APEA.

La LACC (Loi d'Application du Code Civil) qui prévoit l'organisation des APEA, attribue plus de 110 tâches aux APEA. Sur la totalité des dossiers ouverts ou en cours d'instruction, environ 40% concernent des curatelles pour adultes, dont les mandataires peuvent être la COR, des privés ou d'autres organismes. Le 60% des dossiers (qui représente plus du 60% du temps consacré eu égard à la complexité des cas), ne concerne en rien la COR.

La Curatelle Officielle Régionale (COR) est un service rattaché au Centre Médico Social et fournit des prestations, pour l'APEA de Sierre et toutes les autres APEA du district, sur mandat.

La Cogest soulève que le plan comptable fait apparaître un mélange des genres inopportun, par l'imbrication des comptes de l'APEA et de la COR. Il s'agit de deux organismes parfaitement distincts, dans leur fonctionnement, leur rattachement, leur portée territoriale (Sierre pour l'APEA - district de Sierre pour la COR) et leurs missions : une institution administrative à caractère judiciaire indépendante d'une part (APEA) et un service du Centre Médico Social (COR) fournissant des services d'autre part.

Il est à noter que l'introduction du droit de protection de l'enfant et de l'adulte, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, a remplacé les autorités tutélaires communales (chambres pupillaires) par les APEA, depuis lors indépendantes, bien que financées par les communes. Il est dès lors particulièrement important de séparer clairement l'APEA de tout autre service communal. Cette indépendance voulue par le législateur devrait également se traduire dans la gestion et les comptes communaux. Par ses questions, la Cogest avait déjà interpellé la Municipalité en ce sens en 2019.

Il est judicieux de souligner en outre que la charge de travail (ou le nombre de dossiers) de l'APEA n'est pas en lien direct avec celui de la COR. Premièrement, car seul 40% des dossiers concernent des mesures de curatelle pour adulte, deuxièmement car l'APEA de Sierre ne mandate pas systématiquement la COR pour traiter ces mesures, troisièmement car la curatelle officielle a vocation régionale et ne travaille pas seulement pour l'APEA de Sierre, mais pour les APEA du district. A ce titre, la réponse de la Municipalité (« 802 dossiers actifs en 2020 pour l'APEA et 60 dossiers par curateur ») est pour le moins étonnante, le lien entre ces deux chiffres ne pouvant pas être réalisé. On le voit, le mélange des genres ne permet pas une analyse pertinente.

La Cogest encourage vivement la Municipalité à modifier le plan comptable sans attendre, dès le 1^{er} janvier 2021, pour séparer clairement les comptes de la COR et de l'APEA. Cela permettrait une meilleure lecture et analyse de ces deux entités distinctes, dont les coûts prennent l'ascenseur. Une meilleure gestion des coûts ne peut être envisagée sans cette opération de base.

Poste 20.20

Police Régionale des Villes du Centre

La future commune de Noble-Contrée a annoncé la création de sa propre police. Quel impact cela aura-t-il sur la PRVC ?

Réponse de la Municipalité

La Noble-Contrée a décidé de créer son propre corps de police dès le 1^{er} janvier 2021. Les communes actuelles de Miège et Veyras ne dépendront donc plus de la PRVC et créeront avec Venthône un nouveau corps de police. La résiliation de la convention aura pour conséquence une diminution des recettes pour l'association d'un montant de CHF 224'520.-. Cette diminution des recettes n'aura à court terme pas de conséquences sur les postes de travail qui seront maintenus. En effet la charge de travail consacrée à ces deux communes sera répartie sur l'ensemble du territoire sous contrôle de la PRVC, ce qui permettra notamment aux agents affectés à la police de proximité de consacrer davantage de temps pour effectuer leurs missions dans les villes prioritairement, mais également dans les autres

communes partenaires dont la PRVC a la charge. Ce manque à gagner est ainsi supporté par l'ensemble des communes membres de l'association.

Devons-nous nous attendre à la création d'autres services de police dans les communes environnantes ? Une prise de contact a été effectuée avec les autorités de toutes les communes partenaires de la PRVC. Selon les retours que nous avons eus lors de ces séances, les communes étaient satisfaites des prestations offertes par la PRVC et n'ont exprimé aucun intérêt à la création d'une propre entité.

Lors de la création de la PRVC, une convention a été signée avec la totalité des communes partenaires. Il est précisé, au point 12, que si une commune désire se retirer de la convention, elle devra en faire la demande écrite une année avant la fin de la législature.

30. Enseignement et formation

Une question d'ordre général sur l'école : la Municipalité a-t-elle l'intention de développer davantage les filières bilingues, en d'autres termes de proposer plus d'une classe par degrés ? Du point de vu de la Cogest, la Ville de Sierre avec sa situation géographique devrait légitimement et logiquement développer les filières bilingues afin de se démarquer des autres villes valaisannes. Avec cette offre, elle posséderait un argument de choix pour attirer des familles à s'établir sur son territoire.

Réponse de la Municipalité

La filière bilingue a été mise en place en 1994 sous l'impulsion du Conseil général de la Ville. Elle a trouvé son public mais la demande reste stable.

Depuis 2015, le démarrage de la scolarité bilingue dès la 1H, plutôt qu'en 5H, a été mis en place, laissant présager une demande accrue de la part des parents. En se basant sur les inscriptions annuelles, le constat est que, pour l'instant, une seule classe par degré répond à la demande des familles intéressées :

ADMISSIONS

Année scolaire	Inscriptions	Admissions	En attente – non admis
2015-2016	27 élèves	24	3
2016-2017	22 élèves	22	3
2017-2018	23 élèves	23	0
2018-2019	31 élèves	24	7
2019-2020	23 élèves	23	0
2020-2021	27 élèves	24	3
Moyenne	25.5	23.5	2

A signaler que, dans un contexte de canton/région bilingue, d'autres projets s'offrent à nos élèves :

- *L'année d'immersion linguistique* : C'est un projet cantonal, piloté par le bureau des échanges linguistiques, qui offre aux élèves des CO la possibilité d'effectuer une année scolaire dans un CO de l'autre partie linguistique de notre canton. A Sierre, les élèves ont la possibilité de faire cette expérience immersive :
 - à proximité (CO Goubing germanophone)
 - dans un bain linguistique plus dense, en s'inscrivant dans un CO du Haut-Valais.
- *Duo de classes « francophone/germanophone »* : Ce projet régional (district de Sierre - district de Loèche) offrira aux classes de 7H et 8H la possibilité d'intensifier les échanges linguistiques des élèves par le biais de rencontres de classes de part et d'autre de la Raspille. Ce projet, initié par la conférence des présidents et soutenu par le bureau des échanges linguistiques visera à proposer des activités de classes

binômes francophones / germanophones (visite des régions, correspondances, échanges d'enseignants, journées immersives dans le CO de l'autre langue).

Poste 30.200.317.01	Après-midi de sport et culture	- 9'000.–
Poste 30.300.318.04	Spectacles, primaires	- 9'000.–
Poste 30.300.317.01	Spectacles, CO	- 4'000.–

La direction des écoles continuera à proposer des activités culturelles et sportives aux élèves sierrois, mais dans une perspective de réduction des coûts. Les montants concernant les sorties scolaires restent maintenus.

La Municipalité, sur demande de la Cogest, a précisé les spectacles culturels ou événements sportifs auxquelles elle souhaite renoncer.

Réponse de la Municipalité

Le secteur des écoles dispose de peu de marge de manœuvre pour contribuer à la réduction de dépenses de la Ville. En effet, une part très importante de son budget est de nature obligatoire (lois, directives...) ou répond à des dépenses de nature essentielle (matériel et moyens scolaires...).

Dès lors, chaque mesure d'économie risque fort de se traduire par une diminution des activités proposées aux élèves. Dans le détail, voici les incidences pour 2021 :

30.200.317.01 ; Après-midis sport et culture

Aucune activité sportive ni culturelle n'a été supprimée. Seul le soutien de la part de la Commune aux frais de location de patins a été abandonnée (CHF 20.–/location). Cette même contribution a également été supprimée pour les élèves du CO. Les parents assumeront l'entier de ces coûts de location.

30.200.318.04 ; Spectacles primaires

Concernant les écoles primaires, la diminution de CHF 9'000.– concerne :

- diminution de CHF 3'000.– : participations des écoles de Miège-Veyras- Venthône. Ces écoles nous ont signifié leur intention de réduire cette collaboration.*
- diminution de la contribution aux spectacles de fin d'année pour les classes (- CHF 1'000.–) : chaque année, l'entier de ce montant n'est pas totalement utilisé. Il s'agit d'un ajustement budgétaire.*

La diminution effective de CHF 5'000.– (soit env. CHF 3.85/élève) devra être traitée dans un esprit visant à ne pas diminuer le nombre de prestations (deux par année et par degré), mais en contenant leurs coûts.

30.300.317.02 ; Spectacles CO

La diminution sur ce poste de CHF 4'000.– est également à mettre en lien avec le montant de CHF 22'000.– de la consigne « Journée sportive et culturelle » (compte 30.300.317.01). Cumulé, le montant de CHF 55.–/élève permettra de proposer des activités aux élèves du CO. Le Conseil Municipal ainsi que la direction des écoles sont conscients de l'effort demandé, mais restent d'avis que les activités resteront possibles avec les enveloppes proposées.

40. Affaires culturelles, sports et cultures

Poste 40.100.311.00	Œuvres d'art	- 20'000.–
Poste 40.100.365.05	Fondation Rainer Maria Rilke	- 20'000.–
Poste 40.100.365.25	Festivals	- 90'000.–

La situation budgétaire globale de la ville a nécessité des mesures d'économie. La Municipalité a donc décidé de diminuer de CHF 20'000.- les postes *Œuvres d'art* et *Fondation Rainer Maria Rilke*. De plus, en 2020, la ville a versé une part prépondérante des soutiens financiers destinés aux grands festivals, malgré l'annulation de certains d'entre eux en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Le poste Festivals a donc été réduit en conséquence. Sa répartition exacte entre les différentes manifestations fera l'objet d'une analyse détaillée.

Pour des raisons d'équité, la Cogest ne comprend pas pourquoi la Municipalité a choisi de diminuer d'un quart le budget alloué à la Fondation Rainer Maria Rilke. Pourquoi n'a-t-elle pas préféré diminuer l'ensemble des comptes 0.100.365.00 à 40.100.365.25 d'un pourcentage identique afin d'atteindre cette somme de CHF 20'000.- ?

Réponse de la Municipalité

En préambule, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que la Municipalité souhaite poursuivre son soutien aux partenaires culturels sierrois et à la culture en général. Elle n'avait d'ailleurs nullement la volonté de réduire des subventions quelles qu'elles soient, mais a dû malheureusement s'y résoudre en raison de la situation financière actuelle.

L'expérience d'une baisse linéaire avait déjà été réalisée il y a quelques années et les conséquences sur les petits subsides ont été jugées comme très négatives. Le Conseil municipal a donc jugé plus adéquat de revoir certains soutiens importants à la baisse, tout en conservant des subsides conséquents.

La subvention annuelle en faveur de la Fondation Rilke a augmenté depuis 2014 de 34%, passant d'une subvention annuelle de CHF 60'000.- à CHF 80'000.-. Par ailleurs, la Ville a octroyé un crédit supplémentaire de CHF 6'000.- (total de CHF 86'000.- dans les comptes 2019) pour l'achat du recueil « Les Roses ». Le soutien de la Ville représentait donc environ 40 à 45% du budget de la Fondation ; à titre comparatif, il est plutôt de l'ordre de 10 à 20% pour les autres partenaires.

La Fondation Rilke devrait obtenir davantage de soutien du Canton ainsi que des communes voisines. A titre d'exemple, Veyras ne soutient pas annuellement la fondation, alors que le Château de Muzot est le lieu emblématique de Rilke, puisqu'il y a séjourné les dernières années de sa vie et que la bâtisse historique est souvent mise en valeur et utilisée comme un argument touristique.

Enfin, précisons encore que d'autres demandes de soutien ne pourront pas non plus être honorées en 2021, comme par exemple : demande d'augmentation du subside au musée du vin pour un nouveau contrat de prestations dès 2021, jubilé des 10 ans des Rencontres Orient Occident, développement du Palp Festival, demande d'adaptation du soutien au Festival de cirque, Art Valais 2^e étape reportée (fresques, art urbain), enveloppe pour les soutiens comme aide aux projets ponctuels, etc.

50. Actions sociales et médico-sociales

50.100.318.01

Crèche-UAPE

- 58'500.-

L'UAPE de l'Europe compte 24 nouvelles places, situées dans l'ancien bâtiment scolaire des classes germanophones. Elles répondent à une forte demande, tout particulièrement pour l'accueil durant le temps de midi. Cette tendance en UAPE se confirme sur l'ensemble du Valais et devrait perdurer. La structure de Granges met à disposition des parents la totalité de ses places d'accueil en nursery (10 places). La participation communale fluctue proportionnellement aux places disponibles.

Il y a une augmentation des demandes pour l'accueil à midi. Cette tendance va perdurer. Quelle est la stratégie de la Municipalité pour pouvoir absorber cette demande ?

Réponse de la Municipalité

On constate effectivement une augmentation des demandes pour l'accueil à midi. La stratégie retenue dans ce domaine consiste en une coordination renforcée entre la direction des écoles et celle des Crèches-UAPE, pour anticiper les développements futurs et éviter de devoir recourir à des solutions transitoires. L'offre en UAPE doit ainsi suivre les développements de l'école et s'y adapter constamment. Des contacts réguliers dans ce sens sont maintenus entre la direction des écoles et celle des crèches-UAPE.

Est-ce que la Municipalité a déjà réfléchi à proposer l'école en continu comme cela se fait avec succès dans d'autres cantons ou communes comme par exemple Anniviers ?

Si non, ne devrait-elle pas mener cette analyse pour "être en accord avec son époque" et les besoins des familles ?

Réponse de la Municipalité

Le paysage scolaire de la Ville correspond peu au contexte des écoles anniviardes, notamment parce que :

- Les déplacements « école de Vissoie – villages d'Anniviers » sont chronophages. ;
- Le nombre d'élèves concernés par cette problématique diffère.

En ce qui concerne les familles sierroises, nos analyses confirment une augmentation du nombre de repas pris dans nos UAPE ou nos cantines scolaires. Cependant, le nombre d'élèves qui mangent à la maison reste conséquent.

L'école en continu propose certains avantages. Mais cela implique que l'ensemble du groupe d'élèves d'un centre scolaire mange sur place, en rendant peu possible l'alternative, aux élèves qui le désirent, de rejoindre leur famille pour le repas car le temps de midi est fortement restreint. La conséquence de ce repas commun exigera une infrastructure bien plus conséquente que celle proposée par un accueil volontaire en UAPE. Ces coûts supplémentaires seront à la charge de la Commune ainsi qu'à l'ensemble des parents concernés.

D'autre part, l'enseignement dans une école à horaire continu se termine aux alentours de 15h00. Cela nécessitera un deuxième type de prise en charge parascolaire assurant un accueil « fin de la classe – fin du travail des parents ».

La Ville de Sierre préconise de poursuivre la ligne actuelle, à savoir que le lieu du repas détermine le lieu de scolarisation :

Ex. :

- *Repas à l'UAPE de l'Europe = scolarisation à Borzuat*
- *Maman de jour à proximité de Beaulieu = scolarisation à Beaulieu*
- *Repas à domicile = scolarisé dans l'école la plus adéquate*

Il est à souligner qu'une forme de « centralisation » de l'accueil permet d'une part une optimisation des coûts et, d'autre part, de proposer une plage horaire d'accueil plus large (accueil le matin et accueil en soirée).

60. Service de l'eau et de l'énergie

60.100.312.00

Achats d'eau

- 10'600.–

La quantité d'eau achetée est estimée en fonction de la moyenne des 3 dernières années.

La Cogest a souhaité obtenir des informations complémentaires sur l'achat d'eau, les raisons qui l'obligent à en acheter et qui l'empêchent d'être autonome.

Réponse de la Municipalité

Pour son alimentation en eau potable, la commune de Sierre dispose, en propre, du pompage de la Raspille et des sources de Mollens. Actuellement, le pompage de la Raspille assure le 70 % de l'approvisionnement de la commune et les sources de Mollens, un peu moins de 10 %. Le solde provient essentiellement des achats d'eau à la commune de Grône.

Dans un horizon très proche, les sources de Mollens devront être abandonnées, car elles sont situées dans la zone à bâtir de la commune de Crans-Montana, ce qui rend impossible l'homologation des zones de protections.

Le pompage de la Raspille, datant de 1961 avec des pompes révisées entre 1990 et 1992 et des moteurs électrique rebobinés et équilibrés entre 2014 et 2018, n'est pas utilisé au maximum de sa capacité. A lui seul, il pourrait assurer l'alimentation complète de la commune. Le problème se situe plutôt au niveau de la vulnérabilité de ce pompage, situé dans les jardins bourgeoisiaux de la Raspille, aux abords immédiat de la T9 et à proximité des vignes des Bernunes.

En 2001 déjà, afin de rendre son approvisionnement moins vulnérable, la commune de Sierre a entrepris les démarches nécessaires pour la construction d'un nouveau puits de pompage dans la zone de Tschüdanga, à l'est de la commune de Salquenen.

Selon les dernières informations concernant ce dossier lié à celui de la construction de l'autoroute de Finges, l'autorisation de construire ce puits devrait être délivrée en mars 2021.

Une fois le puits de Tschüdanga en service, la commune de Sierre sera moins vulnérable pour son alimentation en eau potable. Cependant, cette autonomie est totalement dépendante d'installations de pompage qui sont consommatrices d'énergie électrique.

C'est pourquoi, depuis de très nombreuses années, la commune de Sierre a conclu un partenariat avec la commune de Grône et achète tous le surplus que cette dernière peut lui fournir. Dans ce sens, la commune de Sierre a investi pour disposer d'une cuve dans le réservoir de Vaye-Planaz, situé au-dessus du village de Grône.

L'eau livrée par la commune de Grône provient des sources de La Lé, dans le vallon de Réchy. Cette eau ne subit aucun traitement et son acheminement est gravitaire. La commune de Grône vient de procéder à un assainissement complet de ses captages et en a profité pour augmenter fortement la production.

Du côté sierrois, OIKEN a lancé une étude afin de proposer des adaptations au réseau d'eau de manière à ce qu'il puisse absorber la production grônarde supplémentaire. La première adaptation consiste à équiper d'un surpresseur la conduite principale qui relie Grône à Sierre. A cet effet, un montant a été porté au budget 2021. D'autres adaptations sont encore en cours d'analyse.

En parallèle, les communes de Sierre et de Sion ont chargé OIKEN de négocier les tarifs d'achat d'eau avec la commune de Grône. L'objectif est de reprendre tous les surplus de production en provenance des sources de La Lé et de les distribuer à l'une ou à l'autre des communes en fonction des besoins.

En conclusion, grâce à ses pompages la commune de Sierre est autonome pour son alimentation en eau potable. En revanche, elle a intérêt à diversifier son approvisionnement en poursuivant et en intensifiant son partenariat avec la commune de Grône.

90. FINANCES ET IMPÔTS

90.200.524.03

Actions Techno-Pôle Antares SA

+ 1'000'000.–

Trois actionnaires historiques de la société Techno-Pôle Antares SA ont décidé de mettre en vente leurs actions. Elles constituent la majorité du capital de la société. Soucieux de préserver une orientation stratégique proche de l'actuelle qui privilégie un développement favorable à l'ensemble de la région, ils se sont prioritairement adressés à des entités publiques (commune de Sierre, Conférence des Présidents du district, TechnoArk SA, société détenue majoritairement par les pouvoirs publics) en leur proposant d'acquérir chacune un tiers des actions mises en vente.

Il faut rappeler tout d'abord qu'au mois de décembre 2019, dans le cadre du budget 2020, la Cogest a proposé au Conseil Général d'amender à zéro l'achat de titres Technopôle Antares SA, pour CHF 1 million. La Cogest a invoqué le manque d'informations financières et la nécessité d'obtenir une parfaite transparence pour une pareille transaction. Le Plénum a choisi de suivre ces recommandations et de remettre à plus tard la décision d'acquérir ou non ces titres.

Depuis, plusieurs évaluations, commandées par les acheteurs et les vendeurs, ont été produites. Sous le sceau de la confidentialité, elles ont été portées à la connaissance de la Cogest en novembre 2020.

Malgré un temps d'analyse très court, la Cogest est toutefois en mesure d'apporter les commentaires suivants.

Du point de vue purement financier, selon les divers rapports produits, la Cogest constate d'une part que le prix offert et budgétisé semble correspondre à la valeur des titres concernés. Cependant, le rendement que l'on peut attendre de ces titres est faible.

En aucun cas le rendement attendu ne constitue un argument qui peut, à lui seul, justifier un investissement à hauteur d'un million. En particulier dans la situation financière que connaît la Commune.

Il est dès lors nécessaire de motiver cet achat par des arguments d'une autre nature.

Il semble admis que l'activité de la société Techno-Pôle Antares SA, en mains privées depuis sa création, est favorable au développement économique régional. Afin de « préserver une orientation stratégique proche de l'actuelle », les vendeurs proposent l'achat des titres aux pouvoirs publics, dont la Commune de Sierre, ce à quoi le Conseil Municipal s'est montré favorable. La Cogest s'interroge cependant. A ce jour, elle ne partage pas l'enthousiasme de la Municipalité. Nombre de sociétés privées pourvoient des emplois, sont susceptibles d'être vendues, restructurées ou délocalisées : pour autant, les pouvoirs publics n'ont pas l'ambition de prendre le contrôle de ces sociétés.

Quelle est la vision des différents acteurs publics, potentiels acheteurs ? Existe-t-il un projet, une vision commune, une orientation claire partagée par les potentiels futurs acheteurs ? Une gestion publique peut-elle apporter le même dynamisme, est-elle garante des bonnes stratégies ? Acheter Technopôle Antares SA : pour la mener où, avec quels objectifs, par quels moyens ?

Le point de vue de la Cogest est que la nécessité d'une acquisition de la Société Techno-Pôle Antares SA, n'est pas démontrée et que les objectifs de cette acquisition ne sont pas suffisamment étayés. Considérant également le faible rendement que l'on peut attendre de ces titres, la Cogest propose, une nouvelle, fois d'amender ce poste à zéro.

3 CONCLUSIONS

En raison de la situations sanitaire, la Cogest a analysé le budget 2021 sur la base des documents fournis et par l'envoi de questions à certains chefs de service. Un entretien avec Mme Rachel Pralong, Cheffe du service culture, sports et intégration a tout de même pu être organisé. La Cogest remercie chaleureusement ses différents interlocuteurs pour leur disponibilité.

À la lecture du budget 2021, la Cogest est plus que jamais préoccupée par la situation financière de la Ville. Si le budget 2021 devait se réaliser, ce serait l'exercice le plus déficitaire de ces 10 dernières années, voire de l'histoire de la Ville de Sierre. Or, la crise sanitaire et ses conséquences financières et sociales n'ont pas été anticipées lors de l'établissement du budget. Les comptes 2021 ne devraient donc pas se révéler meilleurs que le budget. Le plan financier de la commune laisse présager un doublement de l'endettement net en 5 ans.

La situation ne cesse donc de se péjorer. Pour sortir de ce marasme, la Municipalité semble compter uniquement sur des changements législatifs entre les mains du Canton.

Du point de vue de la Cogest, la Commune ne peut uniquement compter sur le Canton pour résoudre ses problèmes financiers. Il est impératif qu'elle cherche activement d'autres solutions et entreprenne l'audit externe réclamé depuis 2 ans par la Cogest. Cet audit identifiera des pistes d'actions concrètes ou confirmera, de manière objective et neutre, le caractère inextricable de la situation ce qui donnera à la Municipalité des arguments supplémentaires à faire valoir auprès de l'État du Valais.

3.2 Amendements

La Cogest propose :

- d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 76'000.- afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire.
- d'amender à CHF 0.- le poste 90.200.524.03 Actions Techno-Pôle Antares SA. La Municipalité n'a pas convaincu la Cogest de la nécessité et la pertinence de l'acquisition de ces titres.

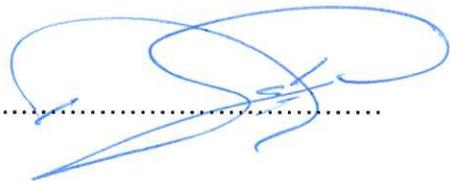
Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière ;
- d'approuver le budget 2021 avec les deux amendements proposés ci-dessus ;
- d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern
Président

A blue ink signature of Ralph Guntern, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned above a dotted line.

Lysiane Tissières-Premand
Chargée du rapport

A blue ink signature of Lysiane Tissières-Premand, featuring a stylized, angular shape with a vertical stroke, positioned above a dotted line.